



# Conseil économique et social

Distr. générale  
16 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de statistique

### Cinquante et unième session

3-6 mars 2020

Point 3 s) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises pour examen et décision :**  
**statistiques des technologies de l'information**  
**et des communications**

## **Rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement**

### **Note du Secrétaire général**

Conformément à la décision 2019/210 du Conseil économique et social et à l'usage établi, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique le rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement. On y trouvera un aperçu de travaux récents du Partenariat, notamment la révision des directives méthodologiques sur la collecte des indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications (TIC), qui comprennent de nouveaux indicateurs tenant compte des dernières évolutions en matière d'adoption et d'utilisation de ces technologies par les ménages et les particuliers ainsi que des progrès récents dans l'utilisation des grandes données pour mesurer la société de l'information. Y figure également une mise à jour de la liste thématique d'indicateurs relatifs aux TIC établie par le Partenariat pour le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette liste a été mise à la disposition des pays et du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. La Commission est priée de prendre note des progrès accomplis dans le domaine des statistiques relatives aux TIC ; d'accueillir avec satisfaction les lignes directrices révisées pour la production de statistiques sur les TIC ; d'approuver la liste thématique d'indicateurs relatifs aux TIC permettant de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 ; et d'appuyer les efforts continus du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement.

---

\* E/CN.3/2020/1.



# Rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement

## I. Introduction

1. Le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement a été institué en 2004 pour accroître le volume des statistiques relatives aux TIC comparables sur le plan international<sup>1</sup>. Depuis lors, les statistiques relatives aux TIC figurent régulièrement à l'ordre du jour de la Commission de statistique, à qui le Partenariat a présenté un bilan de l'état d'avancement de ses travaux en 2005, 2007, 2009, 2010, 2012, 2014, 2016 et 2018 (voir [E/CN.3/2005/23](#), [E/CN.3/2007/5](#), [E/CN.3/2009/19](#), [E/CN.3/2010/28](#), [E/CN.3/2012/12](#), [E/CN.3/2014/8](#), [E/CN.3/2016/13](#) et [E/CN.3/2018/26](#)).

2. La Commission de statistique a examiné la question des statistiques relatives aux TIC à ses trente-huitième, quarante-troisième, quarante-cinquième, quarante-septième et quarante-neuvième sessions en 2007, 2012, 2014, 2016 et 2018. À sa quarante-neuvième session, le Partenariat lui a présenté un rapport dans lequel il indiquait que les pays devraient utiliser des indicateurs relatifs aux TIC plus poussés que ceux du cadre de suivi des objectifs de développement durable afin d'évaluer correctement les incidences de ces technologies sur leur développement durable. Le rapport présente les travaux du groupe de travail du Partenariat chargé d'étudier les TIC au service du développement durable, notamment l'objectif d'établir une liste thématique de ces indicateurs.

3. On trouvera dans le présent rapport une vue d'ensemble des travaux menés par le Partenariat depuis le dernier rapport qu'il a soumis à la Commission de statistique, en 2018, notamment en ce qui concerne le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

## II. Progrès récents accomplis dans la mesure des technologies de l'information et des communications

### A. Liste principale d'indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications, définitions et normes statistiques

4. L'une des principales réalisations du Partenariat a été l'établissement d'une liste principale d'indicateurs relatifs aux TIC, qui a été approuvée en 2007 par la Commission de statistique à sa trente-huitième session, puis modifiée à ses quarante-troisième, quarante-cinquième et quarante-septième sessions (voir [E/CN.3/2007/5](#),

---

<sup>1</sup> En novembre 2019, les entités suivantes étaient membres du Partenariat : l'Union internationale des télécommunications ; l'Organisation de coopération et de développement économiques ; la CNUCED ; l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; la Commission économique pour l'Afrique ; le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ; Eurostat ; le Secrétariat (assuré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement) de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination ; le Programme Sustainable Cycles du Vice-rectorat de l'Université des Nations Unies en Europe ; la Banque mondiale ; et l'Organisation internationale du Travail.

E/CN.3/2012/12, E/CN.3/2014/8 et E/2016/24). Cette liste, qui a servi de base pour la collecte, dans le monde entier, de statistiques relatives aux TIC comparables au niveau international, porte sur les domaines suivants : l'infrastructure informatique et l'accès aux TIC ; l'accès des ménages et des particuliers aux TIC et l'utilisation qu'ils en font ; l'utilisation des TIC par les entreprises ; le secteur du numérique ; les échanges de biens et services fondés sur les TIC ; l'utilisation des TIC dans l'éducation ; et l'administration en ligne<sup>2</sup>. Le principal objet de cette liste est d'aider les pays qui recueillent (ou prévoient de recueillir) des statistiques sur les TIC à produire des données de grande qualité qui soient comparables sur le plan international. À cette fin, les indicateurs reposent à la fois sur l'utilisation de normes statistiques et de métadonnées.

5. Dans le cadre du Partenariat, l'Union internationale des télécommunications (UIT) est chargée de recueillir, d'harmoniser et de diffuser les données relevant des indicateurs de base relatifs à l'accès des ménages aux TIC et à leur utilisation et revoit régulièrement la définition des indicateurs pour garantir qu'ils restent pertinents au regard de l'évolution rapide du secteur. Le Groupe d'experts sur les indicateurs des télécommunications/TIC (plus de 1 100 membres) et le Groupe d'experts sur les indicateurs d'utilisation des TIC par les ménages (plus de 800 membres) travaillent dans le cadre de forums en ligne et rendent compte des conclusions de leurs travaux à l'occasion du Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde, dont le dernier s'est tenu à Genève en décembre 2019.

6. Les deux groupes d'experts se sont réunis en septembre 2019 pour examiner la révision des deux directives méthodologiques de l'UIT concernant l'établissement d'indicateurs relatifs aux TIC. Le premier, le *Guide pour la collecte des données administratives sur les télécommunications et les TIC*, révisé pour la dernière fois en 2011, a été régulièrement mis à jour afin d'inclure les nouveaux indicateurs examinés lors des réunions du Groupe d'experts sur les indicateurs des télécommunications/TIC. En 2019, la révision du guide a été l'occasion d'inclure tous les indicateurs convenus lors des précédentes réunions du Groupe d'experts et d'en préciser la portée, la méthodologie, les exemples et la pertinence. Le guide révisé sera publié au début de 2020<sup>3</sup>.

7. De même, à sa réunion de 2019, le Groupe d'experts sur les indicateurs d'utilisation des TIC par les ménages a examiné la révision du *Manuel sur la mesure de l'accès des ménages et des particuliers aux technologies de l'information et de la communication et de l'utilisation de ces technologies*. Le manuel a été initialement publié en 2009 ; dans une deuxième édition publiée en 2014, la liste des indicateurs de TIC a été étendue et un chapitre ajouté sur la coordination des systèmes statistiques nationaux dans le domaine des statistiques sur les TIC. Le Groupe d'experts a indiqué que le manuel était important en tant que document de référence ; il en a approuvé le plan ainsi que l'incorporation des indicateurs convenus lors de sa réunion. Le manuel, qui vient d'être révisé et doit être publié au début de 2020, contient des exemples et des précisions supplémentaires, notamment l'ajout de pays ou la mise à jour d'informations de certains pays, sur des sujets tels que les instruments d'enquête, la conception des enquêtes, les méthodes de collecte des données, les modules ou questions supplémentaires, la ventilation des indicateurs et les formats de diffusion<sup>4</sup>.

8. Grâce au manuel et au guide, l'UIT aide les gouvernements des pays en développement dans leurs efforts de collecte et de diffusion de données sur les TIC, y compris pour la production de statistiques dans les domaines de l'infrastructure des

<sup>2</sup> Voir [www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/coreindicators/Core-List-of-Indicators\\_March2016.pdf](http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/coreindicators/Core-List-of-Indicators_March2016.pdf).

<sup>3</sup> Voir [www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/handbook.aspx](http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/handbook.aspx).

<sup>4</sup> Voir [www.itu.int/pub/D-IND-ITCMEAS-2014](http://www.itu.int/pub/D-IND-ITCMEAS-2014).

TIC et de l'accès aux TIC et de leur utilisation par les ménages et les particuliers. Des ateliers techniques sont organisés aux niveaux national et régional pour échanger des expériences et discuter des méthodologies, définitions, instruments d'enquête et autres questions liées à la collecte de statistiques sur les TIC.

9. En 2016, le groupe de travail chargé par le Partenariat de recueillir des données sur les services informatiques et télématiques ou fondés sur les TIC a proposé d'ajouter à la liste principale quatre indicateurs relatifs aux importations et aux exportations des services en question (voir E/CN.3/2016/13). Dans le prolongement de cette proposition, la CNUCED, en 2017, a fourni au Costa Rica, à l'Inde et à la Thaïlande une assistance technique au lancement d'enquêtes pilotes auprès des entreprises concernant les exportations de services fondés sur les TIC. Ces enquêtes ont été menées par les organismes nationaux de statistique en collaboration avec le secteur privé. Les organismes nationaux ont ainsi pu produire des statistiques officielles sur l'exportation des services fondés sur les TIC. Une note technique sur les principaux résultats a été publiée en juin 2018<sup>5</sup>. D'autres pays ont exprimé leur intérêt pour ce type d'enquêtes<sup>6</sup>.

10. La CNUCED a également créé un nouveau groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, qui a tenu sa première réunion les 3 et 4 décembre 2019<sup>7</sup>. Ce groupe de travail a pour but de faire progresser la coopération en matière de mesure du commerce électronique et de l'économie numérique et d'améliorer l'offre, la qualité, la comparabilité, la facilité d'utilisation et la pertinence de ces statistiques en vue d'appuyer l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, en particulier dans les pays en développement. Lors de la réunion, le Groupe de travail s'est concentré sur la révision du *Manuel de la CNUCED pour la production de statistiques sur l'économie de l'information*, révisé pour la dernière fois en 2009, et sur la mesure du commerce électronique intérieur et international. Le Groupe de travail renforcera les travaux du Partenariat sur l'élaboration d'indicateurs et de méthodes concernant l'évolution de l'économie numérique.

11. L'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est chargé d'élaborer et de recueillir des indicateurs sur l'accès aux TIC et leur utilisation dans l'éducation. L'Institut a dirigé les travaux de la liste principale des indicateurs de TIC dans l'éducation, y compris les définitions et l'élaboration de directives méthodologiques, en particulier du *Guide de mesure pour l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) en éducation*, publié en 2009. L'Institut a contribué à la collecte de données comparables au niveau international sur les TIC dans l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans cinq États arabes, en Asie et en Afrique subsaharienne, grâce à des enquêtes élaborées avec le Groupe de travail international sur les statistiques relatives aux TIC dans l'éducation, qu'il a créé. Le Groupe de travail fournit un aperçu précieux de la conception et de la mise en œuvre des instruments d'enquête pertinents et des méthodologies connexes. Ce travail implique également une étroite collaboration avec le Secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO et d'autres partenaires institutionnels stratégiques.

---

<sup>5</sup> Voir [https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/tn\\_unctad\\_ict4d11\\_en.pdf](https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/tn_unctad_ict4d11_en.pdf).

<sup>6</sup> S'agissant des nouveaux indicateurs portant sur les ménages et le commerce électronique et les travaux menés concernant la mesure du commerce international de services fondés sur les TIC, les pays s'intéressent de plus en plus à la mesure du commerce électronique transfrontière. La CNUCED collabore avec des organisations extérieures au Partenariat pour trouver des moyens de recueillir ces données, notamment par des enquêtes auprès des entreprises ; voir [http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/tn\\_unctad\\_ict4d06\\_en.pdf](http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/tn_unctad_ict4d06_en.pdf).

<sup>7</sup> Voir <https://unctad.org/en/Pages/MeetingDetails.aspx?meetingid=2259>.

12. En 2019, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a continué de travailler à l'étude 2020 des Nations Unies sur l'administration en ligne. Cette étude sera la onzième édition, suivant une méthodologie cohérente adoptée pour la première fois en 2003. Elle sert à évaluer le développement mondial et régional de l'administration électronique en comparant les portails gouvernementaux nationaux. Elle continuera également d'inclure des évaluations du développement de l'administration électronique au niveau local ; une étude pilote, lancée dans le cadre de l'édition 2018, couvrira plus de 80 villes en 2020.

13. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) collabore avec le Département des affaires économiques et sociales à l'enquête sur l'administration en ligne au niveau régional, dans le cadre de son évaluation globale du développement numérique ou de ses bilans nationaux des TIC au service du développement, qui reposent sur une approche en cinq points qui permet d'évaluer, au niveau national, l'application des grandes orientations formulées à l'issue du Sommet mondial sur la société de l'information. En outre, la CESAO est en train d'élaborer un indice de maturité des services électroniques et mobiles des administrations publiques, outil de mesure et de politique générale visant à faire progresser les services électroniques et mobiles dans les pays membres.

### **III. Les statistiques des technologies de l'information et des communications : un outil de mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

14. Dans le rapport qu'il a présenté à la Commission en 2018, le Partenariat a indiqué qu'il avait créé un groupe de travail sur les TIC au service des objectifs du développement durable, dont l'objectif était de proposer une liste thématique d'indicateurs relatifs aux TIC pouvant servir à mesurer l'offre et l'utilisation de ces technologies dans des domaines ayant trait aux objectifs de développement durable qui n'entrent pas dans le cadre mondial d'indicateurs pour les objectifs. L'un des principaux objectifs du Groupe de travail était de définir une liste thématique d'indicateurs relatifs aux TIC que les pays pourraient collecter pour évaluer leur niveau d'adoption et d'utilisation des TIC.

15. En 2019, le Groupe de travail, dirigé conjointement par l'UIT et le Département des affaires économiques et sociales, a achevé ses travaux et finalisé la liste thématique des indicateurs relatifs aux TIC. La plupart de ces indicateurs proviennent de la liste principale des indicateurs relatifs aux TIC élaborée par le Partenariat et reposent sur des méthodologies et des définitions établies. Une grande majorité de ces indicateurs ont été approuvés par la Commission, qui a également reconnu le rôle important des TIC pour le cadre de développement pour l'après-2015. Un certain nombre d'indicateurs ont été sélectionnés pour le suivi de plusieurs cibles des objectifs de développement durable, reflétant la nature transversale des TIC. Le Groupe de travail s'est en outre efforcé d'améliorer l'offre de données ventilées pour les indicateurs figurant dans la liste thématique.

16. La liste thématique comprend 26 indicateurs relatifs aux TIC, liés à 27 cibles relevant de 11 objectifs de développement durable et examinés et arrêtés dans le cadre d'un processus de consultation auquel ont participé les pouvoirs publics et des organisations internationales. La liste couvre les domaines suivants : l'infrastructure de TIC et l'accès aux TIC ; l'accès des ménages et des particuliers aux TIC et l'utilisation qu'ils en font ; l'utilisation des TIC par les entreprises ; le secteur du numérique ; les échanges de biens et services fondés sur les TIC ; l'utilisation des TIC

dans l'éducation ; les déchets d'équipements électriques et électroniques ; l'administration en ligne. La liste thématique figure sous forme de résumé dans l'annexe au présent rapport et sous une forme plus détaillée sur le site web de l'UIT<sup>8</sup>. Plus tard, elle sera largement diffusée dans les pays par le Partenariat, qui envisage d'élaborer un rapport.

17. Après son lancement réussi en 2017, le Partenariat mondial pour les statistiques relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques, dont le but est de renforcer la capacité des pays à produire des statistiques fiables et comparables sur ce type de déchets et à constituer une base de données mondiale à cet égard afin de suivre l'évolution dans le temps et d'orienter les décideurs politiques et l'industrie, a publié le rapport *Global e-Waste Monitor 2017: Quantities, Flows and Resources*, qui est la vue d'ensemble la plus complète des statistiques mondiales sur les déchets d'équipements électriques et électroniques disponibles à ce jour (seuls 41 pays collectent des statistiques comparables au niveau international) et présente également un aperçu de l'ampleur du problème que ce type de déchets pose dans différentes régions. Dans ce rapport, le Partenariat mondial pour les statistiques relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques fournit des données actualisées sur la quantité de déchets électroniques produits et recyclés, fait des prévisions jusqu'en 2021 et présente l'évolution de la législation en matière de déchets électroniques. En juin 2019, il a lancé un site Web, [globalewaste.org](http://globalewaste.org), qui contient des données et des statistiques sur les déchets électroniques à l'intention des décideurs, du secteur, des universités et du grand public. Le site Web décrit également comment les pays peuvent être soutenus par des activités de renforcement des capacités visant à améliorer la collecte de données. À ce titre, des ateliers régionaux organisés en Afrique de l'Est, en Amérique latine et dans les États arabes ont permis de former aux statistiques sur les déchets électroniques plus de 180 personnes venant de 40 pays. La deuxième édition du rapport *E-Waste Statistics: Guidelines on Classification, Reporting and Indicators* a également été publiée ; le rapport *Global e-Waste Monitor 2020*, prévu pour le début de 2020, est en cours de rédaction. En partenariat avec l'Université des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres experts, un sous-indicateur spécifique aux déchets électroniques est également en cours d'élaboration au titre de l'indicateur 12.5.1 de l'objectif de développement durable « Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés », actuellement indicateur de catégorie III.

#### **IV. Utilisation des mégadonnées en statistique des technologies de l'information et de la communication**

18. L'essor des TIC a entraîné une multiplication des sources de données, et notamment de mégadonnées, provenant en particulier du secteur informatique. L'UIT cherche des moyens innovants d'utiliser le potentiel d'information que recèlent les mégadonnées pour combler des lacunes importantes. Ce sujet a été abordé à l'occasion des colloques sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde organisés entre 2013 et 2017 et dans les travaux du Groupe d'experts sur les indicateurs d'utilisation des TIC par les ménages. L'UIT prend en outre une part active aux travaux du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle par l'intermédiaire de ses groupes de travail sur les méthodologies, les compétences et le renforcement des capacités informatiques ainsi que par l'échange de données d'expérience en matière d'exploitation des données relatives aux téléphones mobiles, aux satellites et aux réseaux sociaux dans le cadre

<sup>8</sup> Voir [www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/intlcoop/partnership/Thematic\\_ICT\\_indicators\\_for\\_the\\_SDGs.pdf](http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/intlcoop/partnership/Thematic_ICT_indicators_for_the_SDGs.pdf).

de la statistique officielle. L'UIT dirige actuellement l'équipe spéciale du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des données de téléphonie mobile dans le cadre de la statistique officielle.

19. Dans le cadre de sa contribution essentielle à la recherche de nouvelles sources de données au service de la statistique officielle, l'UIT a lancé en juin 2016 un projet pilote sur l'utilisation des mégadonnées aux fins de l'extraction de données qualitatives et quantitatives sur la société de l'information. Ce projet comprenait des études pilotes dans six pays (Colombie, Émirats arabes unis, Géorgie, Kenya, Philippines et Suède). Il avait pour but de déterminer comment, à partir des mégadonnées produites par le secteur informatique, notamment des opérateurs de télécommunications, produire de nouveaux indicateurs ou préciser les indicateurs existants pour mesurer la société de l'information. L'initiative a abouti à la publication d'un document présentant notamment des indicateurs et des méthodologies fondés sur les mégadonnées. Le document en question et les enseignements tirés de l'expérience par les pays pilotes peuvent servir de référence aux pays qui souhaiteraient conduire des activités de même nature. Les documents présentant les résultats du projet sont disponibles sur le site web de l'UIT<sup>9</sup>. Celle-ci prévoit d'étendre ses travaux sur les mégadonnées en exécutant le projet dans d'autres pays qui ont manifesté leur intérêt pour l'utilisation de mégadonnées en vue de mesurer la société de l'information.

20. La CEPALC dirige un laboratoire de données qui cherche à stimuler l'innovation dans l'utilisation d'autres sources de données combinées à des statistiques officielles pour mesurer l'économie numérique. Dans ce cadre, elle a opté pour l'utilisation de données publiques disponibles sur le Web, saisies à l'aide de techniques d'exploration et de raclage du Web, en plus de l'utilisation d'interfaces de programmation d'applications. Ont été analysés, notamment, le marché du travail en ligne et les compétences numériques, les prix des biens technologiques, le financement participatif, le commerce électronique, les tendances en matière de cryptologie et le contenu des réseaux sociaux concernant les objectifs de développement durable.

## V. Conclusions

21. Il est largement admis qu'il est nécessaire d'accroître le volume et la qualité des statistiques officielles sur les TIC pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030. Les pays devront utiliser des indicateurs relatifs aux TIC plus poussés que ceux du cadre de suivi des objectifs pour évaluer correctement les incidences de ces technologies sur leur développement durable. Ils pourront s'inspirer, à cet égard, de la liste thématique d'indicateurs relatifs aux TIC établie par le Partenariat.

22. La mesure des évolutions de l'économie numérique par l'intermédiaire des statistiques sur les TIC est une question qui intéresse de plus en plus de membres du Partenariat dans le cadre de leur mandat, ce qui nourrit à son tour le partage des connaissances dans le cadre du Partenariat. Ainsi, on peut citer le rapport de la CNUCED intitulé « Rapport sur l'économie numérique 2019 – Création et captation de valeur : Incidences sur les pays en développement », le thème du Colloque mondial sur les indicateurs des télécommunications/TIC tenu en 2019 et le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques intitulé « Mesurer la transformation numérique – Feuille de route pour l'avenir », publié en 2019<sup>10</sup>. Pour répondre aux nouveaux besoins en données concernant l'économie numérique, les

<sup>9</sup> Voir [www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/bigdata/default.aspx](http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/bigdata/default.aspx).

<sup>10</sup> Le chapitre III du rapport est consacré à la mesure de la valeur dans l'économie numérique.

pays devront renforcer la coordination nationale et associer toutes les parties concernées afin d'améliorer la qualité et l'offre des données dans le cadre de l'établissement de politiques.

23. Le Partenariat continuera d'examiner et d'actualiser sa liste d'indicateurs relatifs aux TIC, poursuivra la coopération en vue d'élaborer de nouveaux indicateurs et de définir la méthodologie correspondante et contribuera au développement de la statistique dans les différents pays en les aidant à renforcer leurs capacités.

24. Le Partenariat souligne le potentiel des mégadonnées découlant de l'économie numérique en mutation, et notamment de technologies telles que l'Internet des objets, l'informatique en nuage et l'intelligence artificielle. Par ailleurs, il faudra régler les questions de l'accès aux données, de leur partage, de leur protection, de la vie privée et de la sécurité et il faudra que les systèmes statistiques nationaux mettent au point des protocoles leur permettant de tirer parti de ces nouvelles sources de données.

25. Le Partenariat demande une nouvelle fois aux partenaires de développement d'envisager de renforcer l'assistance technique en matière de statistiques relatives aux TIC, notamment en formant le personnel des services nationaux de statistique ainsi que les autres producteurs et utilisateurs de statistiques officielles sur le sujet, et en finançant la collecte, l'analyse et la diffusion des données y relatives.

## **VI. Mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre**

26. **La Commission est invitée à :**

**a) Prendre note des progrès accomplis dans le domaine des statistiques relatives aux TIC ;**

**b) Accepter les directives révisées sur la production de statistiques relatives aux TIC ;**

**c) Approuver la liste thématique d'indicateurs relatifs aux TIC permettant de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 ;**

**d) Appuyer les efforts continus du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement.**

## Annexe

### Liste thématique des indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications au service des objectifs de développement durable

#### 1. Contexte

1. Les technologies de l'information et des communications (TIC) sont reconnues comme un facteur clé de développement. Le rôle important qu'elles jouent dans la réalisation des objectifs de développement durable a également été souligné par l'ensemble des acteurs du secteur, notamment les participants au Sommet mondial sur la société de l'information, la Commission de la science et de la technique au service du développement et le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information.

2. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est reconnu que la diffusion des technologies de l'information et des communications et l'interconnexion mondiale offrent de grandes possibilités d'accélérer le progrès humain, de réduire la fracture numérique et de développer des sociétés du savoir. Plusieurs cibles des objectifs de développement durable font référence aux TIC, d'où la nécessité d'inclure dans le cadre de suivi des indicateurs qui leur sont spécifiques.

3. Le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement<sup>1</sup> joue un rôle de premier plan dans le renforcement de la sensibilisation à l'importance des TIC au service du développement et dans leur suivi au niveau international. Il a fait un effort concerté pour faire ressortir le rôle que les TIC joueront dans la réalisation des objectifs de développement durable et élaboré une proposition commune d'indicateurs relatifs aux TIC, dans le but de contribuer à assurer le suivi des objectifs et des cibles. En mars 2017, à sa quarante-huitième session, la Commission de statistique a adopté le cadre mondial d'indicateurs relatif aux objectifs et aux cibles élaboré par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Le cadre comprend 232 indicateurs. Toutefois, seuls sept d'entre eux sont des indicateurs relatifs aux TIC, concernant six cibles relevant des objectifs 4, 5, 9 et 17.

4. Il importe que tous les domaines dans lesquels les TIC joueront un rôle soient mesurés et suivis. Pour mieux refléter le rôle des TIC dans la réalisation des objectifs de développement durable, le Partenariat a établi une liste thématique d'indicateurs relatifs aux TIC pouvant servir à mesurer l'offre et l'utilisation de ces technologies dans des domaines pertinents pour les objectifs qui ne sont pas couverts par le cadre mondial d'indicateurs.

5. Les indicateurs proposés, qui ont été examinés et approuvés dans le cadre d'un processus de consultation auquel ont participé des institutions publiques et des organisations internationales, couvrent les domaines suivants : l'infrastructure informatique et l'accès aux TIC ; l'accès des ménages et des particuliers aux TIC et l'utilisation qu'ils en font ; l'utilisation des TIC par les entreprises ; le secteur du numérique ; les échanges de biens et services fondés sur les TIC ; l'utilisation des TIC dans l'éducation ; et l'administration en ligne. La liste comprend 26 indicateurs relatifs aux TIC, liés à 27 cibles relevant de 11 objectifs. Le Partenariat présentera la

---

<sup>1</sup> Le Partenariat est une initiative internationale multipartite, lancée en 2004 pour améliorer l'offre et la qualité des données et des indicateurs relatifs aux TIC, en particulier dans les pays en développement.

liste thématique dans son rapport à la Commission en mars 2020. Plus tard, il entend la diffuser largement dans les pays et envisage d'élaborer un rapport.

## 2. Critères

6. Des critères simples régissent le choix d'un indicateur et son inclusion dans la liste thématique. Ainsi<sup>2</sup>, chaque indicateur :

- a) Doit porter sur une seule question ;
- b) Doit avoir des données de mesure suffisamment fiables ;
- c) Doit être fondé sur des méthodes arrêtées au niveau international ;
- d) Doit être quantitatif, dans la mesure du possible ;
- e) Doit être vérifiable de façon indépendante, dans la mesure du possible ;
- f) Doit permettre une ventilation en fonction des caractéristiques pertinentes de la population considérée, dans la mesure du possible. Pour les individus, il s'agit, sans s'y limiter, du sexe, du groupe d'âge, du lieu de résidence (urbain ou rural), du statut socioéconomique, du revenu individuel et du niveau d'instruction. Pour les ménages, il s'agit du niveau de revenu et du lieu de résidence (urbain ou rural). Pour les entreprises, il s'agit du secteur et de la taille ;
- g) Doit pouvoir être collecté à un coût raisonnable en termes de temps et d'argent dans la majorité des pays ;
- h) Doit, de préférence, avoir déjà été collecté par une institution internationale.

## 3. Ventilation

7. Les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (voir [E/CN.3/2016/2/REV.1](#), annexe IV) sont ventilés, le cas échéant, par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, situation au regard du handicap, lieu de résidence ou autres caractéristiques, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution [68/261](#).

8. Conformément à ce principe général, les ventilations minimales suivantes sont proposées :

- a) Pour les indicateurs concernant les individus : sexe, âge, lieu de résidence (rural ou urbain), niveau d'éducation, situation professionnelle et profession ;
- b) Pour les indicateurs concernant les ménages : revenu, lieu de résidence (rural ou urbain), composition et taille du ménage ;
- c) Pour les indicateurs concernant les entreprises : taille et lieu ;
- d) Pour les indicateurs relatifs à l'éducation : sexe et classification sur la base de la Classification internationale type de l'éducation ;
- e) Pour les indicateurs relatifs à la technologie : spécifications technologiques (fixe ou mobile ; 3G, LTE ou 4G), lieu (rural ou urbain) et vitesse ;
- f) Pour les indicateurs relatifs aux déchets électroniques : type de déchets.

---

<sup>2</sup> Les critères s'inspirent des travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur ses indicateurs de l'universalité de l'Internet.

#### 4. Liste thématique des indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications au service des objectifs de développement durable

9. Le tableau ci-dessous présente la liste thématique.

<i>Indicateur proposé (PI)</i>	<i>Indicateur proposé détaillé</i>	<i>Entité qui collecte les données</i>	<i>Objectif de développement durable pertinent</i>	<i>Méthodologie</i>
PI01	Proportion de la population utilisant Internet	Bureau national de statistique (enquêtes sur les TIC) – Union internationale des télécommunications	1.4, 2.3, 4.5, 5.b, 8.5, 9.c, 12.8, 16.10, 17.8	Union internationale des télécommunications – Ménages
PI02	Proportion des ménages ayant accès à Internet	Bureau national de statistique (enquêtes sur les TIC) – Union internationale des télécommunications	1.4, 9.1	Union internationale des télécommunications – Ménages
PI03	Proportion de la population possédant un téléphone portable	Bureau national de statistique (enquêtes sur les TIC) – Union internationale des télécommunications	1.4, 2.3, 2.c, 3.8, 5.b, 8.5, 8.10, 10.c, 16.10	Union internationale des télécommunications – Ménages
PI04	Population desservie par un réseau mobile à large bande	Régulateurs des télécommunications – Union internationale des télécommunications	1.4, 2.3, 2.a, 2.c, 8.1, 8.2, 9.1, 9.a, 9.c	Union internationale des télécommunications – TIC
PI05	Abonnements à une connexion à Internet à haut débit pour 100 habitants	Régulateurs des télécommunications – Union internationale des télécommunications	9.c, 17.6	Union internationale des télécommunications – TIC
PI06	Pays ayant adopté un système de cybersanté	Organisation mondiale de la Santé	3.8	Organisation mondiale de la Santé
PI07	Inscription à des cours d'informatique de base et/ou à des cours d'informatique dans l'enseignement secondaire	Ministères de l'éducation – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	4.5	Institut de statistique de l'UNESCO – EDU
PI08	Proportion de diplômés dans des domaines liés aux TIC aux niveaux postsecondaires (niveaux 5 à 8 de la Classification internationale type de l'éducation)	Ministères de l'éducation – Institut de statistique de l'UNESCO	4.5	Institut de statistique de l'UNESCO – EDU
PI09	Personnes ayant des compétences en TIC, par type de compétences	Union internationale des télécommunications	4.4, 8.2	Union internationale des télécommunications – Ménages

<i>Indicateur proposé (PI)</i>	<i>Indicateur proposé détaillé</i>	<i>Entité qui collecte les données</i>	<i>Objectif de développement durable pertinent</i>	<i>Méthodologie</i>
PI10	Pourcentage de jeunes ou d'adultes qui ont au moins un niveau d'aptitude minimale à se servir des outils numériques	Institut de statistique de l'UNESCO	4.4	Institut de statistique de l'UNESCO
PI11	Ratio apprenants/ordinateur (niveaux 1 à 3 de la Classification internationale type de l'éducation)	Ministères de l'éducation – Institut de statistique de l'UNESCO	4.a	Institut de statistique de l'UNESCO – EDU
PI12	Proportion d'établissements d'enseignement disposant d'ordinateurs à des fins pédagogiques (niveaux 1 à 3 de la Classification internationale type de l'éducation)	Ministères de l'éducation – Institut de statistique de l'UNESCO	4.a	Institut de statistique de l'UNESCO – EDU
PI13	Proportion d'établissements d'enseignement disposant d'ordinateurs à des fins pédagogiques (niveaux 1 à 3 de la Classification internationale type de l'éducation)	Ministères de l'éducation – Institut de statistique de l'UNESCO	4.a	Institut de statistique de l'UNESCO – EDU
PI14	Trafic Internet (en exabytes)	Régulateurs des télécommunications – Union internationale des télécommunications	8.2	Union internationale des télécommunications – TIC
PI15	Proportion de la population utilisant Internet pour des services bancaires	Bureau national de statistique (enquêtes sur les TIC) – Union internationale des télécommunications	1.4, 8.1, 8.3, 8.10, 10.c	Union internationale des télécommunications – Ménages
PI16	Entreprises utilisant Internet pour des services bancaires par Internet et pour d'autres services financiers	CNUCED	8.3	CNUCED

<i>Indicateur proposé (PI)</i>	<i>Indicateur proposé détaillé</i>	<i>Entité qui collecte les données</i>	<i>Objectif de développement durable pertinent</i>	<i>Méthodologie</i>
PI17	Proportion d'établissements d'enseignement ayant accès à Internet (niveaux 1 à 3 de la Classification internationale type de l'éducation)	Ministères de l'éducation – Union internationale des télécommunications, Institut de statistique de l'UNESCO	9.1	Institut de statistique de l'UNESCO – Éducation/Union internationale des télécommunications – Ménages
PI18	Prix des TIC en pourcentage du revenu national brut par habitant	Régulateurs des télécommunications – Union internationale des télécommunications	9.1, 9.c	Union internationale des télécommunications – TIC
PI19	Largeur de bande Internet internationale (bits par seconde) par utilisateur	Régulateurs des télécommunications – Union internationale des télécommunications	9.5, 9.a	Union internationale des télécommunications – TIC
PI20	Entreprises utilisant Internet	CNUCED	17.8	CNUCED
PI21	Indice de participation électronique des Nations Unies (IPE)	Département des affaires économiques et sociales	16.6, 16.7, 16.10	Département des affaires économiques et sociales – IPE
PI22	Proportion de déchets électroniques traités de manière écologiquement rationnelle	Organisation de coopération et de développement économiques, Division de statistique de l'ONU/Programme des Nations Unies pour l'environnement, Université des Nations Unies	12.4, 12.5	Déchets électroniques
PI23	Proportion d'entreprises recevant des commandes par Internet	CNUCED	17.8	CNUCED
PI24	Proportion d'entreprises passant des commandes par Internet	CNUCED	17.8	CNUCED
PI25	Utilisation commerciale des abonnements à large bande	CNUCED	8.2	CNUCED
PI26	Commerce international de services numériques en pourcentage du commerce total des services	Bureau national de la statistique (statistiques relatives à la balance des paiements)	8.2	CNUCED – TIC